

N° de la délibération : 9/2026

Objet de la délibération :

Election des Vice-Présidents issus du collège des élus et du collège des socio-professionnels

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai à dix-huit heures trente, les membres du comité de direction de Creil Sud Oise Tourisme, établissement public à caractère industriel et commercial, se sont réunis au siège de l'Agglomération Creil Sud Oise, dûment convoqués le six mai deux mille vingt-six.

Collège des élus	Titulaires présents	Suppléants présents
Président ACSO		
Cramoisy :		
Creil :	Peggy MOUELLE	
Maysel :	Jean-Michel LE QUILLIEC	
Montataire :	Sabah REZZOUG	
Nogent-sur-Oise :	Didier CARON	
Rousseloy :	Jean-Pierre DEVOS	
Saint-Leu d'Esserent :	Daniel ROLLAND	
Saint-Maximin :	Chahinaise AZOUZA	Marcel VANDENBOOSSCHE
Saint-Vaast-lès-Mello :		
Thiverny :	Mounir RECHIDI	Sonia LARIVE
Villers Saint Paul :		Khalid CHARKI

Collège des socio-professionnels	Titulaires présents	Suppléants présents
Organismes intéressés au tourisme :	Stéphane ROUZIOU	
Métiers de la culture :	Marion KALT	
Promotion de la Pierre :		
Equipements de loisirs :		Bernard BEAUDET
Associations intéressées au Tourisme :		Pierre MEYSONNIER
Hôtellerie :	Murielle GARRE	
Gîtes ou chambres d'hôtes :		
Hôtellerie de plein air :		
Restauration :		
Etablissement hors ACSO :		

Formant la majorité des membres en exercice.

Sonia LARIVE est secrétaire de Vu les articles L. 133-4 et si
 Vu les articles R. 133-1 et suivants du Code du Tourisme,
 Vu la délibération de Creil Sud Oise Tourisme n°8/2024 pc
 statuts de Creil Sud Oise Tourisme

NOMBRE DE MEMBRES				
Nombre de membres en exercice	Votants	Suffrages exprimés		
		Pour	Contre	Abstentions
16 présents				
23	15	15	0	0

Conformément à ses statuts (article 5), l'EPIC est administré par un collège de 12 membres titulaires et de 11 membres suppléants du collège des élus et 11 membres titulaires et de 11 membres du collège des socio-professionnels. Une fois constitué, il doit élire parmi ses membres titulaires un Président et un Vice-Président du collège des élus et un Vice-Président du collège des socio-professionnels.

Pour rappel, le Président arrête l'ordre du jour, convoque et préside le Comité de direction.

En cas d'empêchement du Président, le vice-président issu du collège des élus est amené à présider les réunions du comité de direction (article 6, Statut Creil Sud Oise Tourisme).

Le Président M. Mounir RECHIDI, rappelle que deux vice-présidents doivent être désignés l'un est issu du collège des élus et le second du collège des socio-professionnels.

Le Président propose de procéder au vote à main levée.

Le comité de direction décide à l'unanimité de recourir au vote à main levée.

Le Président demande s'il y a des candidats au poste de vice-président issu du collège des élus. Mme Chahinaise AZOUZA indique qu'elle est candidate. Personne d'autre n'étant candidat, il est procédé à l'élection.

Le comité de direction, après en avoir délibéré à main levée à l'unanimité (15 voix pour) :

- **ELIT** Mme Chahinaise AZOUZA, vice-présidente de l'EPIC (collège des élus).

Le Président demande ensuite s'il y a des candidats au poste de vice-président issu du collège des socio-professionnels. Mme Marion KALT indique qu'elle est candidate. Personne d'autre n'étant candidat, il est procédé à l'élection.

Le comité de direction, après en avoir délibéré à main levée à l'unanimité (15 voix pour) :

- **ELIT** Mme Marion KALT, vice-présidente de l'EPIC (collège des socio-professionnels).

A Creil, le

01 JUIN 2026

M. Mounir RECHIDI

Président du Comité de Direction



CREIL SUD OISE TOURISME

Office de Tourisme

6 avenue Jules Uhry 60100 Creil

www.creilsudoise-tourisme.fr

bienvenue@creilsudoise-tourisme.fr

03 75 19 01 70

Siret : 834 212 789 00046 | IM060180001 | APE : 7990Z